

MAIRIE DE VALLIERES-SUR-FIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2020 A 20 h00

Présents : RAVOIRE François, LEGOUHY Valérie, DERRIEN Patrice, PAILLE Françoise, THOMÉ Bernard, BELLEMIN Colette, MEGRET Yannick, BLOUET Christine, CHAPPEL Brian, BARRIOZ Lydie, BERAUD François, BOUKILI Morgane, BLANC David, COCHET Simone, BRUYÈRE Franck, GALLET Angélique, LONGIN Jérémy, GERLAND Agnès, PÉTRIER Pierre,

LE BOURGEOIS Sophie, ROBBE Pierre, ROUPIOZ Gilbert, LE MARIÉ Suzette, TOURVIEILLE Stéphane, VIGNOUD Sophie, VIOLLET Philippe,

Absent excusé : PIETTE Alison (procuration donnée à Mme Simone COCHET)

DEL_2020_025 : Election du Maire

Monsieur Pierre PETRIER, le plus âgé des membres présents du conseil municipal prend la présidence de l'assemblée. Il est procédé à l'appel nominal des membres du conseil qui dénombre 26 conseillers présents et constate que le quorum est atteint. Deux assesseurs sont désignés : M. Patrice DERRIEN et Mme Christine BLOUET.

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Après dépouillement, M. François RAVOIRE ayant obtenu la majorité absolue (27 voix), a été proclamé maire. Monsieur le Maire, prend la présidence de la séance du Conseil Municipal.

DEL_2020_026 : Fixation du nombre d'adjoints au Maire

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe à 7 (sept) le nombre d'adjoints au maire de la commune de Vallières-sur-Fier.

DEL_2020_027 : Election des adjoints au Maire

Après appel à candidature, une seule liste est déposée auprès du maire :Liste de Patrice DERRIEN.

Il est procédé au vote. Après dépouillement la liste de DERRIEN Patrice ayant obtenu la majorité absolue (26 voix), les candidats ont été proclamés adjoints et installés immédiatement. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste à savoir :

Monsieur DERRIEN Patrice, 1^{er} Adjoint
Madame LEGOUHY Valérie, 2^{ème} Adjoint
Monsieur THOMÉ Bernard, 3^{ème} Adjoint,
Madame PAILLE Françoise, 4^{ème} Adjoint
Monsieur MEGRET Yannick, 5^{ème} Adjoint
Madame BELLEMIN Colette, 6^{ème} Adjoint
Monsieur CHAPPEL Brian, 7^{ème} adjoint

DEL_2020_028 : Fixation de l'ordre du tableau du conseil municipal

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le tableau du conseil municipal. Prennent rang dans l'ordre du tableau le maire, les adjoints puis les conseillers municipaux.

Charte de l'élu local

Patrice DERRIEN lit la charte de l'élu local qui a été remise au conseil municipal.

DEL_2020_029 : Validation du règlement intérieur du conseil municipal de la commune de Vallières-sur-Fier

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le règlement intérieur du conseil municipal.

DEL_2020_030 : Délégation du conseil municipal au Maire

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le conseil municipal décide de donner à M. le Maire les délégations suivantes pendant la durée de son mandat :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget jusqu' à 50 000 € ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien ;
- De signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux
- D'exercer ou de déléguer le droit de préemption ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- D'autoriser le maire au recrutement de personnel temporaire pour accroissement d'activité et remplacement d'agents.

DEL_2020_031 : Indemnités du maire et des adjoints

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet au 27 mai 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints au maire :

- Maire : 42.80% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1^{er} adjoint : 16.42 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2^{ème} adjoint : 16.42 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 3^{ème} adjoint : 16.42 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 4^{ème} adjoint : 16.42 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 5^{ème} adjoint : 16.42 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 6^{ème} adjoint : 16.42 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 7^{ème} adjoint : 16.42 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Arrivée de Mme PIETTE Alison

DEL_2020_032 : Fixation du nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à seize le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

DEL_2020_033 : Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

Après dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret (26 voix), le conseil municipal proclame membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (membres issus du conseil municipal) :

- | | |
|---------------------|------------------------|
| 1. PAILLE Françoise | 5. LE BOURGEOIS Sophie |
| 2. GERLAND Agnès | 6. LEGOUHY Valérie |
| 3. LE MARIÉ Suzette | 7. BOUKILI Morgane |
| 4. VIGNOUD Sophie | 8. GALLET Angélique |

M. François RAVOIRE, Maire, est Président de droit.

DEL_2020_034 : Désignation des représentants au SIESS (Syndicat Intercommunal d'Énergie et Services de Seyssel)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Patrice DERRIEN comme représentant titulaire et M. Jérémy LONGIN comme représentant suppléant de la commune auprès du SIESS.

DEL_2020_035 : Désignation du représentant au SYANE (Syndicat des Énergies de l'Aménagement Numérique de Haute-Savoie)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne M Yannick MEGRET comme représentant de la commune auprès du SYANE.

DEL_2020_036 : Désignation des membres de la commission ACHAT

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création de la commission ACHAT pour les marchés publics passés en procédure adaptée d'un montant supérieur à 50 000 €, et qui sera chargée de donner un avis pendant l'analyse des candidatures puis l'examen des offres.

La commission ACHAT sera présidée par M. le Maire et sera composée de 5 titulaires et 5 suppléants, soit :

Membres titulaires	Membres suppléants
DERRIEN Patrice	TOURVIEILLE Stéphane
MEGRET Yannick	THOME Bernard
LEGOUHY Valérie	ROUPIOZ Gilbert
PETRIER Pierre	BRUYERE Franck
ROBBE Pierre	GERLAND Agnès

Fin de séance : 21h30